



QUESTIONNAIRE MEDICAL 2024/2025

Questionnaire strictement confidentiel à remettre rempli, dans une enveloppe à l'attention des infirmières. Ce document restera dans le bureau infirmier.

Nom et Prénom de l'élève : Classe :

Médecin Traitant et/ou Spécialiste :

Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> VARICELLE | <input type="checkbox"/> COQUELUCHE | <input type="checkbox"/> OREILLONS |
| <input type="checkbox"/> RUBEOLE | <input type="checkbox"/> SCARLATINE | <input type="checkbox"/> ROUGEOLE |
| <input type="checkbox"/> AUTRES | | |

Est-il sujet aux ?

- | | | |
|---|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> MAUX DE TETE | <input type="checkbox"/> OTITES | <input type="checkbox"/> SAIGNEMENTS DE NEZ |
| <input type="checkbox"/> MAUX DE VENTRE | <input type="checkbox"/> ANGINES | <input type="checkbox"/> AUTRES : |

Votre enfant fait-il des crises d'asthme ?

- OUI NON si oui, a-t-il un traitement ?

Votre enfant est-il sujet à des crises convulsives ?

- OUI NON si oui, a-t-il un traitement ?.....

Votre enfant est-il sujet à des allergies ?

- OUI NON si oui, lesquelles ?.....
- A-t-il un traitement ?.....

Votre enfant suit-il un régime particulier pour raison médicale ?

- OUI NON si oui, lequel ?.....

Votre enfant a-t-il eu par le passé, un problème de santé important à signaler ?

.....
.....
.....

A-t-il des prises en charge médicales ou paramédicales ?

OUI NON si oui, laquelle ?.....

Votre enfant porte-t-il ?

DES LUNETTES UN APPAREIL DENTAIRE

Commentaires :

En cas de besoin, autorisez-vous l'infirmier(ère) à administrer un traitement fourni par la médecine scolaire : antalgique, anti spasmodique, solution pour bain de bouche après vous avoir contacté ?

OUI NON



Pour tout traitement médical à administrer à votre enfant durant la journée, **il est impératif de fournir une ordonnance** jointe au traitement, et les remettre à l'infirmier(ère) dès son arrivée à l'école.

Art.19 du règlement intérieur Ecole Saint-Charles : « En dehors d'un protocole d'urgence, l'infirmier(ère) scolaire est seul(e) habilité(e) à administrer des médicaments. Ils doivent lui être confiés par la famille, sur présentation de l'ordonnance du médecin traitant et en aucun cas être laissées dans le cartable de l'élève. »

En cas d'urgence, votre enfant sera adressé aux urgences du CHPG après avoir contacté la famille.

Merci pour votre collaboration.

Les infirmières de l'Ecole Saint-Charles
GABUTTI Marie-Hélène et AUDIBERT Angelina

Date et signature des parents :